



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190213-2019-05-DE
Date de télétransmission : 19/03/2019
Date de réception préfecture : 19/03/2019
Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-05

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de la convention-cadre n° 2018-08-22 entre Grand Paris Aménagement et le SIAH portant sur le dévoiement et à la rétrocession des réseaux communaux d'eaux pluviales et des réseaux intercommunaux d'eaux usées pour l'aménagement de la ZAC multi-sites du quartier La Madeleine sur le territoire de la commune de GONESSE

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 7 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Liste des Vice-Président(e)s du SIAH : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président
Secrétaire de séance : Richard ZADROS - Délégué titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

CARPF :

Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Christian CAURO et Symphon NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Claude VERGET (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA (Commune de VÈMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et représenté : 1

CARPF :

Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY) a donné pouvoir à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 5

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de la convention-cadre n° 2018-08-22 entre Grand Paris Aménagement et le SIAH portant sur le dévoiement et à la rétrocession des réseaux communaux d'eaux pluviales et des réseaux intercommunaux d'eaux usées pour l'aménagement de la ZAC multi-sites du quartier La Madeleine sur le territoire de la commune de GONESSE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La réalisation du projet de la ZAC multi-sites du quartier La Madeleine sur la commune de GONESSE impacte le réseau intercommunal d'eaux usées de diamètre 200 millimètres et le réseau communal d'eaux pluviales de diamètre 1 200 millimètres.

Afin de permettre la réalisation du projet urbain, Grand Paris Aménagement (GPA) s'est engagé à procéder, à ses frais et en tant que maître d'ouvrage, au dévoiement de ces réseaux.

Dans l'objectif d'optimiser la réalisation de ces travaux en termes de délais et de coûts, il a été convenu, entre GPA, la Commune et le Syndicat, de réaliser ces travaux sous co-maîtrise d'ouvrage.

La présente convention a donc pour but d'autoriser GPA à procéder au dévoiement des réseaux concernés en tant que maître d'ouvrage unique.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention n° 2018-05-12 relative à la réalisation des diagnostics de bonne séparativité des évacuations d'eaux usées et pluviales d'une habitation individuelle sur la commune de GOUSSAINVILLE, qui est arrivé à son terme le 31 décembre 2018,

Considérant le projet de convention n° 2019-01-02 relative à la réalisation des diagnostics de conformité chez les riverains sur la commune de GOUSSAINVILLE,

Considérant la réalisation de la prestation à titre gracieux pour la commune et payante pour les riverains au tarif applicable par le SIAH, soit 150 € TTC,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention de réalisation des diagnostics de conformité chez les riverains sur la commune de GOUSSAINVILLE,

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de la convention-cadre n° 2018-08-22 entre Grand Paris Aménagement et le SIAH portant sur le dévoiement et à la rétrocession des réseaux communaux d'eaux pluviales et des réseaux intercommunaux d'eaux usées pour l'aménagement de la ZAC multi-sites du quartier La Madeleine sur le territoire de la commune de GONESSE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la convention relative à la co-maitrise d'ouvrage portant sur les travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement intercommunaux et communaux du quartier La Madeleine sur le territoire de la commune de GONESSE,**
- 2- Prend acte que l'opération de dévoiement des réseaux intercommunaux du SIAH sera prise en charge par Grand Paris Aménagement,**
- 3- Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 février 2019

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *19 03 2019*
Affichée le : *19 03 2019*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

